

**Délégation de signature donnée en qualité d'ordonnateur délégué au titre du Centre de Responsabilité "Services centraux"**

est donnée pour les actes suivants

à la personne désignée ci-après

| Nom       | Prénom   | Fonction  | Spécimen de signature |
|-----------|----------|---|-----------------------|
| DELAROCHE | Thibault | Directeur des affaires administratives, financières et juridiques |                       |

Le Directeur de l' EHESP

**I) RECETTES :**

\* Signature des factures clients

Oui  Non  (1)

**II) DEPENSES :**

\* Signature des bons de commande jusqu'à un montant inférieur à 20 000 € HT concernant :

- les dépenses courantes  Non  (1)
- les ordres de missions  Non  (1)
- les états de frais  Non  (1)
- les travaux  Non  (1)
- les équipements (2)  Non  (1)
- les équipements du LERES (2)  Non  (1)

\* Signature des heures d'enseignement réalisées

Oui  Non  (1)

\* Validation du service fait dans SIFAC

Oui  Non  (1)

(1) Cochez la case correspondante

(2) A partir d'une valeur unitaire du bien égale ou supérieure à 500 € TTC

Cette délégation de signature entre en vigueur à compter du 4 janvier 2010.